

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Retiré

N° CS541

AMENDEMENT

présenté par

Mme Capdevielle, M. Baptiste, M. Benbrahim, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Keloua Hachi, Mme Mercier, M. Simion et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 8, après le mot :

« enfants, »,

insérer les mots :

« les agressions facilitées par les substances incluant la soumission et la vulnérabilité chimiques ».

II. – En conséquence, après la première occurrence du mot :

« sexuelles »,

insérer les mots :

« et aux agressions facilitées par les substances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux prendre en compte les agressions facilitées par les substances incluant la soumission et la vulnérabilité chimiques.

Il précise que les officiers et agents de police judiciaire doivent y être formés.